Attestation d'Hébergement sur l'honneur

Code pénal

Article 441-7 – [...] Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Je soussigné(e) M, Mme
NOM :
PRÉNOM:
Né(e) le :
Domicilié(e) à (adresse complète) :
Atteste sur l'honneur, héberger à l'adresse ci-dessus indiquée :
M, Mlle
NOM :
PRÉNOM:
Né(e) le : A :
Fait àLe
Signature :

Justificatifs à fournir par l'hébergeant(e) :

- Copie de la pièce d'identité (recto/verso)
- Justificatif de domicile